

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1215/SG/AI portant interdiction de séjour.

n° 73-1215/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
7 août 1973

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1973

Date du numéro
25 août 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les cercles de Tadjourah et Obock est interdit pendant cinq ans à Moussa Miguil Bouh, né vers 1935 à Dikhil, condamné le 24 avril 1973 par le Tribunal de première instance de Djibouti, à trois mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour vol, écroué le 24 avril 1973, libéré le 24 juillet 1973.